

DOCUMENT D'OFFRE MODIFIÉ ET MIS À JOUR SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

(Modifiant et mettant à jour le document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté en date du 30 novembre 2022, déposé dans chacune des provinces du Canada, à l'exception du Québec)

Le placement est ouvert aux investisseurs de chacune des provinces du Canada, y compris le Québec.

LE 14 DÉCEMBRE 2022



REVIVE THERAPEUTICS LTD.

(la « Société »)

QUELS TITRES SONT PLACÉS?

Placement :	Un minimum de 20 000 000 d'unités et un maximum de 33 333 333 unités au prix de 0,15 \$ (les « Unités »). Chaque Unité est composée d'une (1) action ordinaire de la Société (une « Action visée par une unité ») et d'un (1) bon de souscription d'action ordinaire (un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription peut être exercé pour acquérir une action ordinaire au prix de 0,20 \$ (une « Action visée par un bon de souscription ») pendant une période de 36 mois (le « Placement »).
Prix d'offre :	0,15 \$ par Unité
Montant du placement :	Un minimum de 20 000 000 d'Unités et un maximum de 33 333 333 Unités, pour un produit brut minimal de 3 000 000 \$ et un produit brut maximal de 5 000 000 \$.
Date de clôture :	Le Placement pourrait être clôturé en une ou plusieurs tranches le 13 janvier 2023 ou avant.
Bourse :	Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE ») sous le symbole « RVV » et à la cote de l'OTCQB Venture Market (l'« OTCQB ») sous le symbole « RVVTF ».
Dernier cours de clôture :	Le 14 décembre 2022, le cours de clôture des actions ordinaires à la CSE et à l'OTCQB était de 0,135 \$ et de 0,1009 \$ US, respectivement.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de ce placement, la Société déclare ce qui suit :

- **Elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**
- **Elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**
- **Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas, en dollars, 5 000 000 \$.**
- **Elle ne clora ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
- **Elle n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document d'offre contient des « informations prospectives », au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables, qui sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et croyances actuelles de la Société. Les informations prospectives que contient le présent document d'offre ne sont données qu'en date du présent document d'offre. Ces déclarations et informations prospectives comprennent notamment des déclarations concernant les projets de la Société; les attentes de la Société à l'égard de l'emploi du produit et des fonds disponibles après la réalisation du Placement; le fait de réunir le produit minimum ou maximum du Placement; et la réalisation du Placement et la date de cette réalisation. Les déclarations ou les informations prospectives se rapportent à des événements et à des résultats futurs et comprennent des déclarations concernant les attentes et les croyances de la direction fondées sur les renseignements dont dispose actuellement la Société. En règle générale, bien que ce ne soit pas toujours le cas, on peut reconnaître les déclarations et informations prospectives à l'utilisation d'expressions telles que « prévoit », « s'attend à », « potentiel », « est prévu », « anticipé », « visé », « budget », « estimations », « prévisions », « a l'intention de », « envisage » ou « estime », ou la forme négative de ces expressions ou des variations de ces expressions, ou à des déclarations selon lesquelles certains actes, événements ou résultats « peuvent » ou « pourraient » être posés, se produire ou être réalisés.

Les déclarations ou les informations prospectives sont assujetties à certains risques et certaines incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux que laissent entrevoir les déclarations ou informations prospectives, notamment les risques et incertitudes liés à ce qui suit :

- la date de clôture prévue du Placement;
- la conjoncture commerciale et économique générale;
- l'intention de procéder à l'inscription des Actions visées par une unité et des Actions visées par un bon de souscription à la cote de la CSE;
- l'emploi prévu du produit net tiré du Placement;
- les modalités du Placement (y compris le mode de distribution);
- les projections financières et autres, les plans, les objectifs, le rendement, les produits d'exploitation, la croissance, les profits ou les charges d'exploitation futurs;
- l'effet de l'écllosion du nouveau coronavirus (« COVID-19 ») sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités;
- l'emploi des fonds disponibles;
- les projets de la Société concernant le développement et la mise en marché de ses principaux produits

- candidats et l'obtention des approbations réglementaires pour ceux-ci;
- les attentes relatives aux approbations réglementaires des produits de la Société;
- les affections qui seront traitées par les produits pharmaceutiques prévus de la Société;
- les avantages perçus des produits candidats de la Société par rapport à d'autres traitements contre les maladies infectieuses;
- les attentes de la Société à l'égard de ses produits d'exploitation, de ses charges et de ses activités de recherche et de développement;
- la capacité de la Société de mener des essais cliniques fructueux pour ses produits candidats;
- les besoins en capital additionnel et les options de financement futures;
- l'acceptation des produits de la Société dans différents marchés;
- les résultats prévus des collaborations avec des tiers, notamment les résultats attendus des essais cliniques et les dates prévues des demandes réglementaires;
- les attentes relatives aux modifications apportées aux régimes de réglementation applicables;
- le traitement de la Société aux termes des régimes réglementaires et des lois applicables;
- les conventions que la Société prévoit conclure avec des tiers, notamment les modalités de ces conventions, le moment où elles seront conclues, les résultats attendus de celles-ci et les emplacements géographiques de ces tiers;
- les partenariats et conventions de fabrication et de distribution;
- les projets liés au marketing, à la distribution et à la production;
- les projets, les objectifs ou le rendement économique futurs, ou les hypothèses sous-jacentes à ceux-ci;
- les objectifs d'affaires prévus de la Société et sa politique future en matière de dividendes;
- les autres attentes de la Société.

Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes devaient se matérialiser, ou si des hypothèses sous-jacentes se révélaient inexacts, les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats indiqués dans les déclarations ou informations prospectives. Même si la Société a tenté de cerner des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui feraient en sorte que les résultats ne correspondent pas à ceux qui sont prévus, estimés ou voulus. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société et sur les risques et les défis liés à ses activités, les investisseurs devraient consulter les documents annuels de la Société qui sont accessibles à l'adresse suivante : www.sedar.com. La Société ne garantit pas que les déclarations ou informations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon importante de ceux qui sont prévus dans ces déclarations et ces informations. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux déclarations prospectives et aux informations prospectives. Les déclarations prospectives ne sont valides qu'à la date à laquelle elles ont été formulées et, sauf selon ce qui peut être exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour les informations prospectives à la lumière de nouvelles informations, de l'évolution des circonstances ou autrement.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

La Société est une entreprise du secteur des sciences de la vie axée sur la recherche et le développement de traitements contre des maladies infectieuses et des troubles rares. Elle se concentre sur le développement de médicaments afin de tirer avantage de plusieurs incitatifs réglementaires accordés par la *Food and Drug Administration* (la « **FDA** ») des États-Unis, comme les désignations médicament orphelin (*Orphan Drug*), traitement accéléré (*Fast Track*), percée thérapeutique (*Breakthrough Therapy*) et maladie pédiatrique rare (*Rare Pediatric Disease*). Actuellement, la Société étudie l'utilisation de la bucillamine dans le traitement potentiel de maladies infectieuses, en mettant d'abord l'accent sur les formes graves de la grippe et la COVID-19. Elle poursuit également le développement de produits thérapeutiques à base de psilocybine pour le traitement de certaines maladies et de certains troubles. De plus, elle détient un portefeuille de produits pharmaceutiques à base de

cannabinoïdes visant le traitement de maladies inflammatoires rares. La Société a obtenu la désignation de médicament orphelin de la FDA pour l'utilisation du cannabidiol (le « **CBD** ») dans le traitement de l'hépatite auto-immune (maladie du foie) et le traitement des lésions d'ischémie-reperfusion découlant d'une transplantation d'organe. La Société n'a pas commencé à commercialiser de produits ni à générer des produits d'exploitation. Elle prévoit engager des dépenses importantes en capital pour financer la recherche et le développement et poursuivre les études en laboratoire, les études sur les animaux et les essais cliniques pour ses produits candidats. Par conséquent, la Société prévoit que ses charges d'exploitation augmenteront de façon importante, et elle devra donc générer des produits d'exploitation importants pour devenir rentable. Même si la Société devient rentable, elle pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d'augmenter sa rentabilité sur une base trimestrielle ou annuelle.

Événements récents

Bucillamine

Voici quelques événements récents survenus au cours de l'exercice 2022 :

- La Société a poursuivi son essai clinique de phase 3 autorisé par la FDA (l'« **Étude** ») afin d'évaluer l'innocuité et l'efficacité de la bucillamine chez les patients atteints d'une forme légère à modérée de la COVID-19.

Il s'agit d'un essai randomisé, à double insu, avec placebo, et les données relatives à l'innocuité et à l'efficacité à chaque critère de mesure d'analyse intermédiaire, qui sont prévues à 210, 600 et 800 patients, et sont uniquement mises à la disposition du comité indépendant de surveillance des données et de l'innocuité (le « **DSMB** ») pour examen et recommandations en ce qui concerne la poursuite, l'arrêt ou la modification de l'Étude. La Société a dosé environ 710 patients.

Jusqu'à présent, aucun effet indésirable grave ou problème d'innocuité ayant nécessité que le DSMB soit avisé ou prenne des mesures n'a été observé dans le cadre de l'Étude. En cas de problème grave en ce qui trait à l'innocuité, le DSMB serait avisé et évaluerait les risques et formulerait des recommandations.

La Société a établi un partenariat avec 47 sites d'essais cliniques dans quatorze États, y compris : l'Alabama, l'Arkansas, la Californie, la Floride, la Géorgie, l'Illinois, le Michigan, le Nevada, New York, la Caroline du Nord, l'Ohio, la Caroline du Sud, le Tennessee et le Texas. Un partenariat a également été établi avec un site d'essais cliniques situé à Porto Rico.

- En plus de l'examen et des recommandations du DSMB portant sur chaque période d'analyse intermédiaire, la Société se prépare à la possibilité de déposer une demande d'autorisation d'utilisation d'urgence (*Emergency Use Authorization*) auprès de la FDA advenant que les résultats de l'essai à l'insu fourniraient des preuves au DSMB justifiant de recommander le dépôt de la demande d'autorisation d'utilisation d'urgence pour la bucillamine dans le traitement de la COVID-19 légère à modérée ou la présentation d'une demande préalable à une demande de nouveau médicament auprès de la FDA.

La Société a également entamé des discussions avec des sociétés pharmaceutiques internationales réputées afin d'obtenir des droits de commercialisation à l'égard de la bucillamine comme traitement contre la COVID-19 dans différents pays d'Europe, et d'Asie, notamment en Inde. À la lumière de ces discussions, Revive a élaboré un plan de mise en marché qui s'appuierait sur les résultats cliniques de l'étude de phase 3 menée aux États-Unis et qui permettrait d'obtenir des approbations de médicament à l'échelle mondiale.

- Compte tenu de la propagation du variant Delta de la COVID-19 et de la publication récente d'une étude intitulée « Thiol-based drugs decrease binding of SARS-CoV-2 spike protein to its receptor and inhibit SARS-CoV-2 cell entry » qui a révélé que les médicaments à base de thiol, comme la bucillamine, diminuent la liaison de la protéine de spicule du SRAS-CoV-2 à son récepteur, diminuent l'efficacité d'entrée du virus pseudotypé SRAS-CoV-2 et inhibent l'infection par le virus vivant SRAS-CoV-2, la Société a soutenu des travaux de recherche aux termes de son entente parrainée avec l'Université de Californie à San Francisco, dans le laboratoire du Dr John Fahy, aux fins d'étudier l'utilité des médicaments à base de thiol, dont la bucillamine, contre le variant Delta de la COVID-19.
- La Société a également décidé d'intégrer à l'Étude un test de la charge virale qui sera effectué sur au moins 300 patients. Le test de la charge virale permettra à la Société de quantifier la vitesse à laquelle la bucillamine peut réduire l'infection virale des patients tout au long du traitement, ce qui permettra de déterminer à quel moment du traitement il est plus propice d'introduire la bucillamine et d'accroître la certitude quant à l'utilité et l'efficacité potentielles de la bucillamine dans le traitement de la COVID-19.
- La Société a déposé une demande auprès de la FDA afin d'obtenir la désignation de médicament orphelin (*Orphan Drug*) pour la bucillamine dans la prévention des lésions d'ischémie-reperfusion lors d'une transplantation du foie. La FDA a accordé la désignation demandée en février 2022.
- La Société a élargi l'Étude aux fins d'évaluer si la bucillamine peut être utilisée comme traitement potentiel du variant Omicron (B.1.1.529).
- La Société, en collaboration avec Delta Health, a reçu l'approbation du comité d'éthique de l'Université d'Istinye en Turquie pour élargir l'Étude à ce pays. La Société travaille avec MLP Care, le plus grand groupe hospitalier de Turquie, et l'Université d'Istinye, qui ont accès à 30 sites de recherche clinique et à plus de 6 000 lits d'hôpitaux pour patients hospitalisés.
- La Société a présenté une demande à la FDA afin d'établir et de convenir des nouveaux critères d'efficacité principaux potentiels de l'Étude, y compris le taux de résolution clinique durable des symptômes de la COVID-19, qui tient compte des changements aux résultats cliniques de la COVID-19 observés au cours de la pandémie et, par conséquent, de disposer de critères d'efficacité plus probants que la FDA pourra prendre en considération aux fins d'une éventuelle approbation réglementaire.

La FDA a accepté que la Société puisse lever l'insu sur les données de sélection pré-dose pour les 210 premiers patients de l'Étude afin d'étayer les nouveaux critères d'efficacité principaux. Avant de lever l'insu sur les données de sélection pré-dose pour les 210 premiers patients, la Société a présenté un plan d'accès aux données à la FDA au début du mois de juin 2022 dans l'objectif de lever l'insu sur ces données et de présenter à la FDA le protocole de l'Étude modifié comprenant les nouveaux critères d'efficacité principaux.

- La Société a modifié le protocole de l'Étude en y intégrant les nouveaux critères d'efficacité principaux proposés et l'a présenté à la FDA afin d'en discuter davantage et de parvenir à une entente. Les nouveaux critères d'efficacité principaux proposés comprennent le temps de résolution de la COVID-19 au moyen du test de réaction en chaîne par polymérase (le « **test PCR** ») et le taux de résolution clinique durable de certains symptômes de la COVID-19. Les critères d'efficacité proposés tiennent compte des changements aux résultats cliniques liés à la COVID-19 observés au cours de la pandémie et constituent donc des critères d'efficacité plus probants que la FDA pourra prendre en considération aux fins d'approbation réglementaire.

- La FDA a avisé la Société qu'une réunion de type C serait recommandée, ce que la Société a demandé, pour discuter du plan de développement global et des derniers critères d'efficacité révisés de l'Étude afin d'évaluer l'innocuité et l'efficacité de la bucillamine. La FDA a demandé des renseignements supplémentaires, notamment des données cliniques, afin d'approuver les critères d'efficacité révisés de l'Étude.

La Société compte présenter son dossier de demande de réunion de type C à la FDA d'ici la mi-décembre 2022, lequel présentera le plan de développement global et les données de sélection pré-dose étayant les derniers critères d'efficacité révisés de l'Étude. Après la présentation du dossier de demande de réunion de type C, la Société s'attend à ce que la FDA lui communique une date ferme pour la réunion.

Psychédéliques

Voici quelques événements récents survenus au cours de l'exercice 2022 :

- La Société a commencé à collaborer avec le conseil d'administration du réseau des universités du Wisconsin aux termes d'une entente visant la réalisation d'une étude clinique de phase I/II afin d'évaluer l'innocuité de la psilocybine et la possibilité de l'utiliser chez les adultes souffrant d'un trouble lié à la consommation de méthamphétamine. Les activités de lancement et de recrutement de l'étude ont commencé. À l'issue de l'étude, les données cliniques fourniront des renseignements exclusifs et précieux sur l'innocuité, l'efficacité et le dosage de la psilocybine qui soutiendront la réalisation future d'études cliniques déterminantes de la FDA sur les formes d'administration orales, y compris les bandes orales minces. L'étude clinique sera menée à l'école de médecine et de santé publique et à l'école de pharmacie de l'Université du Wisconsin à Madison, qui détient une autorisation spéciale du Wisconsin et une licence de la DEA pour effectuer des recherches cliniques sur la psilocybine. De plus, la Société aura un accès exclusif aux éléments de propriété intellectuelle issus de cette étude afin de mener des initiatives de développement, de réglementation et de commercialisation.
- La Société utilise la propriété intellectuelle et poursuit les travaux de recherche acquis auprès de PharmaTher Holdings Ltd. sur la psilocybine en tant que solution potentielle dans le traitement des traumatismes crâniens et des accidents vasculaires cérébraux. Des études précliniques ont démontré que la psilocybine, administrée après une blessure, améliorerait la fonction cognitive des souris ayant subi un traumatisme crânien. La Société mènera une étude clinique de la FDA à l'école de médecine et de santé publique et à l'école de pharmacie de l'Université du Wisconsin à Madison.
- La Société a lancé le programme de développement de produit aux termes d'une entente de faisabilité avec LTS Lohmann TherapieSysteme AG afin de développer et de fabriquer une bande mince pour ingestion orale de psilocybine exclusive visant à traiter les maladies mentales, la toxicomanie et de troubles neurologiques. Des prototypes de recherche seront accessibles et pourront être utilisés afin d'évaluer le dosage et les taux d'administration dans diverses formes galéniques en vue de mener des études cliniques dans un avenir proche.
- Dans le cadre de sa collaboration de recherche avec l'Université d'État de la Caroline du Nord, la Société développe une nouvelle version biosynthétique de la psilocybine basée sur une plateforme enzymatique de biosynthèse naturelle mise au point par le Dr Gavin Williams, professeur et chercheur à l'Université d'État de la Caroline du Nord. La plateforme de biosynthèse mise au point par le Dr Gavin Williams offre une méthode potentiellement simple et efficace pour produire rapidement des produits naturels, comme la psilocybine, en utilisant une voie enzymatique ingénierisée dans la bactérie *E. coli*. Certaines étapes importantes sur le plan technique ont été franchies à ce jour, ce qui trace clairement la voie vers l'application de méthodes de validation qui permettront de faire la démonstration d'un processus de production de psilocybine biosynthétique à la fois nouveau et simple et pouvant être utilisé à une échelle suffisante pour

des fins cliniques et commerciales.

- La Société a conclu une entente avec l'Université des sciences de la santé d'Antigua afin d'utiliser les nouveaux traitements à base de psychédéliques de la Société, y compris son système d'administration de tanin-chitosane, et afin d'ouvrir la voie à la recherche clinique sur les psychédéliques et au développement des psychédéliques à Antigua-et-Barbuda. La recherche clinique sera menée à l'université aux fins de commercialisation à Antigua-et-Barbuda. Une fois la commercialisation approuvée, la Société cherchera à établir des partenariats commerciaux avec des sociétés pharmaceutiques spécialisées dans les Caraïbes et en Amérique latine.
- La Société a conclu une entente de licence exclusive (l'« **Entente PR** ») avec le Puerto Rico Science, Technology and Research Trust (le « **PRSTRT** »), représentant l'Université centrale des Caraïbes (l'« **UCC** ») et l'hôpital de recherche pour enfants St. Jude (le « **St. Jude** »), relativement à la propriété intellectuelle intitulée *Biologically Active Ganoderma Lucidum Compounds and Synthesis of Anticancer Derivatives; Ergosterol Peroxide Probes for Cellular Localization*. Des chercheurs du St. Jude et de l'UCC ont caractérisé les composés médicinaux de Ganoderma lucidum comme présentant une activité anticancéreuse, plus particulièrement une activité importante contre le cancer du sein. Ceux-ci auraient donc le potentiel de traiter les types de cancer du sein les plus agressifs, comme le cancer du sein triple négatif et le cancer du sein inflammatoire.

Aux termes de l'Entente PR, la Société a obtenu les droits exclusifs mondiaux de développement et de mise en marché de la propriété intellectuelle. La Société, le PRSTRT et le St. Jude ont convenu de modalités conformes aux normes de l'industrie, y compris des paiements futurs en fonction de jalons liés aux essais cliniques et aux produits d'exploitation.

- La Société a conclu une entente de collaboration de recherche avec PharmaTher Holdings Ltd. (« **PharmaTher** ») afin d'évaluer l'administration de psilocybine au moyen de la technologie de timbre à micro-aiguilles exclusive de PharmaTher dans le traitement des troubles neuropsychiatriques.

PharmaTher mène actuellement des études de recherche en vue d'obtenir une autorisation de nouveau médicament de recherche au moyen de MicroDose-MN^{MC}, un timbre à micro-aiguilles de méthacryloyle de gélatine biocompatible et biodégradable en instance de brevet, pour l'administration de la psilocybine dans le cadre d'une demande d'autorisation de nouveau médicament de recherche auprès de la FDA pour la réalisation d'études cliniques.

L'entente de collaboration permettra à la Société d'évaluer le MicroDose-MN^{MC} pour le programme relatif à la psilocybine, en soutien aux prochaines étapes de développement sur le plan clinique et commercial à l'échelle mondiale.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois avant la date du présent document d'offre.

Rien ne garantit que la Société réussira à réunir le montant maximal aux termes du présent Placement.

Objectifs commerciaux et jalons

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La Société entend utiliser le produit net tiré du Placement pour (i) fournir à la FDA les données nécessaires à la révision des critères d'efficacité de l'Étude, au moyen d'une demande de réunion de type C (ii) poursuivre les activités en cours et recruter des sujets à l'Étude et (iii) poursuivre le développement de son programme sur les psychédéliques.

Si la FDA autorise la Société à réviser les critères d'efficacité de l'Étude, la Société devra faire ce qui suit afin de mener à bien l'Étude :

- tenir une réunion avec le DSMB aux fins d'examiner et de déterminer les données de sélection post-dose d'environ 500 sujets en tenant compte des nouveaux critères d'efficacité principaux. Le DSMB pourrait recommander la poursuite de l'Étude si une tendance vers des résultats statistiquement significatifs est observée, l'arrêt prématuré de l'Étude parce qu'il est probable que les résultats ne seront pas statistiquement significatifs, ou l'arrêt prématuré de l'Étude parce que l'efficacité positive est statistiquement significative;
- tenir une réunion avec le DSMB aux fins d'examiner et de déterminer les données de sélection post-dose d'environ 800 sujets, dans l'attente d'un recrutement supplémentaire;
- présenter une éventuelle demande préalable à une demande de nouveau médicament auprès de la FDA.

Si la Société n'est pas autorisée à réviser les critères d'efficacité, la Société devra faire ce qui suit afin de mener à bien l'Étude :

- tenir une réunion avec le DSMB aux fins d'examiner et de déterminer les données de sélection post-dose d'environ 500 sujets en tenant compte des critères d'efficacité et du protocole existants. Le DSMB pourrait recommander la poursuite de l'Étude si une tendance vers des résultats statistiquement significatifs est observée, l'arrêt prématuré de l'Étude parce qu'il est probable que les résultats ne seront pas statistiquement significatifs, ou l'arrêt prématuré de l'Étude parce que l'efficacité positive est statistiquement significative;
- tenir une réunion avec le DSMB aux fins d'examiner et de déterminer les données de sélection post-dose d'environ 800 sujets, dans l'attente d'un recrutement supplémentaire;
- présenter une éventuelle demande préalable à une demande de nouveau médicament auprès de la FDA.

Avec le financement minimum prévu, la priorité de la Société est de fournir les données nécessaires à la révision des critères d'efficacité de l'Étude à la FDA. Si la Société obtenait le financement maximum, la priorité de la Société serait de fournir les données nécessaires à la révision des critères d'efficacité de l'Étude à la FDA et de mener à bien l'Étude en attendant les commentaires du DSMB au cours de l'exercice 2023.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Fonds disponibles

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

Les fonds disponibles attendus sont de 368 886 \$ et de 2 208 886 \$ pour les placements minimum et maximum, respectivement.

		Dans l'hypothèse d'un montant minimum seulement	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
A	Montant à recueillir	3 000 000 \$	5 000 000 \$
B	Commissions de placement et frais	240 000 \$	400 000 \$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	85 000 \$	85 000 \$
D	Produit net du placement : $D = A - (B + C)$	2 675 000 \$	4 515 000 \$
E	Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	(2 306 114) \$	(2 306 114) \$
F	Sources de financement supplémentaires	-\$	-\$
G	Total des fonds disponibles : $G = D + E + F$	368 886 \$	2 208 886 \$

Emploi des fonds disponibles

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse d'un montant minimum seulement	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
Fournir les données nécessaires à la révision des critères d'efficacité de l'Étude	215 000 \$	215 000 \$
Poursuite et réalisation de l'Étude	-	1 500 000 \$
Développement du programme sur les psychédéliques	-	340 000 \$
Activités générales et administratives	153 886 \$	153 886 \$
Total :	368 886 \$	2 208 886 \$

L'affectation indiquée ci-dessus et le calendrier prévu représentent les intentions actuelles de la Société à l'égard de l'emploi du produit, en fonction de la connaissance, de la planification et des attentes actuelles de la direction de la Société. Même si la Société a l'intention d'utiliser le produit du Placement comme indiqué ci-dessus, il peut y avoir des circonstances où, pour des motifs commerciaux valables, une réaffectation des fonds peut être jugée prudente ou nécessaire et peut différer sensiblement de l'affectation indiquée ci-dessus, car les montants réellement affectés et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment la capacité de la Société à exécuter son plan d'affaires.

Emploi des fonds provenant de financements antérieurs

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Date du financement et fonds recueillis	Emploi prévu des fonds disponibles	Explication des variations	Incidence des variations sur les objectifs commerciaux et jalons
<p>9 février 2021 Placement par voie de prospectus Produit brut généré de 23 000 000 \$</p>	<p>9 000 000 \$ – Étude de phase 3 sur la bucillamine</p>	<p>19 310 065 \$ affectés à l'étude de phase 3</p>	<p>La Société a affecté des fonds supplémentaires à l'étude afin d'augmenter le nombre de sujets de 400 à 710.</p>
	<p>4 000 000 \$ – Recherche et développement sur la psilocybine</p>	<p>729 897 \$ affectés aux activités de recherche et de développement sur la psilocybine</p>	<p>La Société a décidé de concentrer son attention et ses efforts sur son étude de phase 3 et a affecté des fonds supplémentaires à l'étude.</p>
	<p>2 000 000 \$ – Recherche exploratoire et développement de formulations explorant de nouvelles utilisations de la bucillamine dans le traitement des maladies infectieuses et des maladies du foie, et d'autres composés psychédéliques pour le traitement de différents troubles dans des modèles précliniques</p>	<p>1 029 424 \$ affectés à la recherche exploratoire et au développement de formulations</p>	<p>La Société a décidé de concentrer son attention et ses efforts sur son étude de phase 3 et a affecté des fonds supplémentaires à l'étude.</p>

Date du financement et fonds recueillis	Emploi prévu des fonds disponibles	Explication des variations	Incidence des variations sur les objectifs commerciaux et jalons
	3 050 000 \$ – Fonds de roulement et besoins généraux de l'entreprise	3 205 353 \$ affectés au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise	

FRAIS ET COMMISSIONS

Participation et rémunération des courtiers ou des intermédiaires

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

La Société a retenu les services d'EMD Financial Inc., courtier sur le marché dispensé inscrit, pour l'aider dans le cadre du Placement. La Société versera à EMD Financial Inc. ainsi qu'à toute autre personne inscrite participant au Placement une commission d'intermédiaire composée d'une commission en espèces pouvant atteindre 8 % du produit brut du Placement et de bons de souscription d'intermédiaire non transférables pouvant atteindre 8 % du nombre d'Unités. Ces bons de souscription d'intermédiaire permettront à leur porteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,15 \$ par action ordinaire pendant une période de 36 mois.

Conflits d'intérêts du courtier

Le ou les courtiers se trouvent-ils en conflit d'intérêts?

À sa connaissance, la Société n'est pas un « émetteur relié » ni un « émetteur associé » au courtier, au sens attribué à ces termes dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits du souscripteur

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- a. le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;
- b. un droit d'action en dommages-intérêts contre la Société et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements supplémentaires

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent consulter les documents d'information continue de la Société à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la Société à l'adresse <https://revivethera.com>.

DATE ET ATTESTATION**Attestation**

Le présent document d'offre modifié et mis à jour, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 14 décembre 2021, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

FAIT LE 14 décembre 2022

(Signé) Michael Frank

Michael Frank
Chef de la direction

(Signé) Carmelo Marrelli

Carmelo Marrelli
Chef des finances